

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON**

**SEANCE DU 02 juillet 2024 / 1.1**

Nombre de membres			L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE Le 02 juillet 2024 à 18h00
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération	
			Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de <b>Monsieur Christophe LABORIE, Président</b>

Date de la convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage : 26 juin 2024

**Présents titulaires** : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

**Pouvoirs** : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à Christophe LABORIE, Nicolas MURET à François RODRIGUEZ*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Gérard PAUL*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Convention d'occupation du domaine public départemental par des aménagements de collecte des déchets**

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées, et notamment ses compétences en matière de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1 en date du 31 janvier 2023 validant la stratégie d'optimisation du service déchets ;

M. le Président rappelle que la Communauté de communes Larzac et Vallées a engagé un changement du mode de collecte pour passer à un système de collecte en colonnes sur des Points d'Apport Volontaire (PAV). Dans ce cadre la totalité des points de collecte vont être revus pour implanter de nouveaux Points d'Apport Volontaire sur lesquels seront installés des colonnes pour la collecte séparée des ordures ménagères, des emballages recyclables secs hors verre et des emballages en verre.

Ces points d'apport volontaire sont positionnés sur des lieux précis, adaptés au nouveau mode de collecte, facile d'accès pour les usagers et les véhicules de collecte. Certains points de collecte doivent être positionnés sur le domaine public départemental.

Afin d'encadrer l'occupation du domaine public départemental par la Communauté de communes dans le cadre de l'installation de colonnes destinées à la collecte des déchets, il est proposé la signature de convention avec le conseil départemental de l'Aveyron. Cette convention précise les engagements de chaque partie. La convention prendra effet à la date de signature de l'ensemble des parties pour une durée de 10 ans (dix ans). Sauf résiliation ou dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions décrites à l'article 8 de la convention, elle sera renouvelée par tacite reconduction. La convention porte sur l'ensemble des PAV implantés sur le domaine public départemental (liste des PAV annexée à la convention).

M. le Président donne lecture du projet de convention entre la Communauté de communes Larzac et Vallées et le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- autorise son Président à signer les conventions d'occupation du domaine public départemental par des aménagements de collecte des déchets ménagers et assimilés

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 03/07/2024

Affiché le : 03/07/2024

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
*Acte dématérialisé*  
**Christophe LABORIE**



**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil communautaire de la Communauté  
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

SEANCE DU 02 juillet 2024 / 1.2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
Le 02 juillet 2024 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Date de la convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage : 26 juin 2024

**Présents titulaires** : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

**Pouvoirs** : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à Christophe LABORIE, Nicolas MURET à François RODRIGUEZ*

**Absents** : *Claudine DELACROIX-PAGES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Gérard PAUL*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Règlementation d'implantation des Points d'Apport Volontaire des déchets**

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées, et notamment ses compétences en matière de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1 en date du 31 janvier 2023 validant la stratégie d'optimisation du service déchets ;

M. le Président rappelle que la Communauté de communes Larzac et Vallées a engagé un changement du mode de collecte pour passer à un système de collecte en colonnes sur des Points d'Apport Volontaire (PAV). Un des objectifs de ce projet est de réduire les coûts de collecte en diminuant le nombre de points et en les repositionnant le long des axes routiers principaux. La mise en œuvre de ce projet nécessite d'implanter de nouveaux points de collecte des déchets en lieu et place des points de regroupement.

Plusieurs prescriptions techniques doivent être respectées afin de permettre la bonne exécution du service et de garantir la sécurité des agents de collecte et des usagers.

M. le Président donne lecture du projet de règlement d'implantation joint en annexe.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide avec 25 (vingt-cinq) voix pour et 1 (une) abstention :

- d'approuver le règlement d'implantation des points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 03/07/2024

Affiché le : 03/07/2024

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
**Acte dématérialisé**  
**Christophe LABORIE**



Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20240702-20240702\_1b-DE  
Reçu le 03/07/2024

12077 Code INSEE	CDC de LARZAC Budget CDC	DM n°1 2024
---------------------	-----------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Inscription DETR+ CAF

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1318-420 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 142.00 €
R-13361-01 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 500.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 642.00 €</b>
D-2145-196-420 : 196 PETITE ENFANCE	0.00 €	14 142.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-218-845 : PONTS	0.00 €	72 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 642.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 642.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 642.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>86 642.00 €</b>		<b>86 642.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20240702-20240703\_DM1-BF  
Reçu le 03/07/2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Le President,  
A Cornus, le 02/07/2024  
Le Le President,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,  
A Cornus, le 03/07/2024

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
VOTES : Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 25/06/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

ANDRIEU Stephanie, CADENET Thierry, CALMELS Anne	
CARTAYRADE Thierry, CAZOTTES Guy, COULET Magali,	
DAUMAS J-Michel, FIOL Richard, FRENEHARD Anne-Marie	
GOUT Philippe, LABORIE Christophe, MALRIC Yves	
MOULIERES Lucien, NEGROS Bernadette,	
REFREGERS Claude, RODRIGUEZ F,	
RODRIGUEZ Martine, ROUX Maryse, SALVAGNAC Odette,	
THIBAUT-LAURENT Jerome, VERNHETTES Michel, VIDAL Claude	
Pouvoirs: AUSSEL S à CADENET T, MASSON Aurelie, à C VIDAL	
MURATET P à LABORIE C, MURET N à, RODRIGUEZ F	
Absent:: GALLIARD J-F, MASSEBAU L, FOURNIER Paulette,	
PAUL Gerard, DELACROIX-PAGES Claudine	

Certifié exécutoire par le Le President, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 03/07/2024 et de la publication le 03/07/2024.

A Cornus, le 03/07/2024



12077 Code INSEE	CDC de LARZAC Budget Office de Tourisme	DM n°1 2024
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Inscription subvention et amortissements

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6188-020 : Autres frais divers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251-020 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-020 : Frais de télécommunications	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6211-021 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	2 345.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 345.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7473-020 : Participations départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 845.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 845.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>8 845.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 845.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	700.00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Total General</b>		<b>6 845.00 €</b>		<b>6 845.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Accusé de réception en préfecture  
012-241200906-20240702-20240703\_DM1OT-BF  
Reçu le 04/07/2024

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/06/2024



Présenté par Le Président (1),

A Cornus, le 02/07/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Cornus, le 03/07/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

ANDRIEU Stephanie, CADENET Thierry, CALMELS Anne	
Absent:: GALLIARD J-F, MASSEBIAU L, FOURNIER Paulette,	
CARTAYRADE Thierry, CAZOTTES Guy, COULET Magali,	
DAUMAS J-Michel, FIOL Richard, FRENEHARD Anne-Marie	
GOUT Philippe, LABORIE Christophe, MALRIC Yves	
MOULIERES Lucien, NEGROS Bernadette,	
MURATET P à LABORIE C, MURET N à, RODRIGUEZ F	
PAUL Gerard, DELACROIX-PAGES Claudine	
Pouvoirs: AUSSEL S à CADENET T, MASSON Aurelie, à C VIDAL	
REFREGERS Claude, RODRIGUEZ F,	
RODRIGUEZ Martine, ROUX Maryse, SALVAGNAC Odette,	
THIBAUT-LAURENT Jerome,, VERNHETTES Michel, VIDAL Claude	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/07/2024, et de la publication le 03/07/2024

A Cornus, le 03/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

